



## Bac 2021: des professeurs dénoncent le "non-sens" de l'épreuve de philosophie

Les élèves de terminale générale et technologique composeront l'épreuve écrite de philosophie ce jeudi 17 juin. Des professeurs dénoncent la dématérialisation des copies, les évaluations arbitraires et les inégalités de traitement entre élèves. Au début du mois de juin, les professeurs de philosophie de toute la France ont reçu un étrange courriel de leurs académies respectives. Le message prévient les enseignants : ils vont être réquisitionnés pour corriger les copies du bac de philosophie, l'épreuve qui inaugure chaque année la période d'examen, prévue le jeudi 17 juin.

Jusque-là, rien d'anormal. Mais, dans ce courriel, une mention indique que la correction des copies se fera en ligne sur ordinateur. Une méthode qui déplaît à de nombreux professeurs qui dénoncent déjà depuis des semaines une perte de sens générale de l'épreuve dans sa mouture actuelle.

Cette année, 526 lycéens se frotteront à l'épreuve de philosophie. Cela fait autant de copies à corriger. Les enseignants ont une dizaine de jours ouvrés pour remplir cette besogne. « Pour s'occuper de nos 150 copies chacun, on va devoir passer 10 jours devant nos écrans » regrette Céline Aubertin, professeure de philosophie au lycée Adam-de-Craponne à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Le ministère justifie son choix. Il explique que les copies numérisées permettent d'éviter de les perdre et de s'assurer de leur anonymisation. « C'est surtout un outil qui permet de nous fliquer », répond Laura\*, enseignante de philosophie dans le sud de la France. Il va compter notre cadence, vérifier qu'on bosse bien, et récolter des données sur les élèves. Notamment les mots les plus utilisés dans les copies et les idées qui reviennent souvent. »

La décision de corriger via l'outil informatique a été prise de manière unilatérale par le ministère de l'éducation nationale sans se concerter avec les syndicats ou avec les professeurs. « C'est vraiment la goutte d'eau qui fait déborder le vase », s'insurge Anne\*, professeure de philosophie dans un lycée du Grand Est. Cette décision finit de nous convaincre du mépris de l'Éducation nationale pour ses professeurs. »

Le SNES, syndicat majoritaire dans le second degré (collèges et lycées), dénonce la dématérialisation des copies depuis janvier dernier. « On a pointé les problèmes dès l'apparition de cette technique pour les E3C [épreuves communes de contrôle – ndlr], avance Sophie Vénétiay, la secrétaire adjointe du syndicat. Tout un savoir-faire est remis en cause pas la correction numérisée. Il y a aussi la question du temps passé devant l'écran, la taille de l'écran, le mauvais équipement... » Le SNES a alerté le ministère en demandant que les professeurs qui le demandent aient accès aux copies papier. En vain.

« Normalement, on prend les feuilles, on les trie, on revient sur celles corrigées la veille pour comparer, on fait des allers-retours », explique Jeanne Burgart, professeure de philosophie au lycée Saint-Charles à Marseille. « On ne peut pas corriger une épreuve de philo comme en mathématiques ou en physique. » Des matières beaucoup moins sujettes à la subjectivité des correcteurs.

Contrairement aux années précédentes, le nombre de copies à corriger est absent des convocations. Il n'est même pas présent sur « Santorin », le logiciel utilisé pour les corrections numériques. Plusieurs professeurs estiment que l'idée du ministère est de faire en sorte de pouvoir ajuster la quantité de copies en fonction de la vitesse de correction de chacun. Si un enseignant abat plus de travail qu'un autre, il se verra



octroyer davantage de copies.

Les enseignants ont obtenu une victoire au goût amer. Ils ont la possibilité de télécharger les copies et de les imprimer. « Une aberration écologique » pour Bruno, cet agrégé de philosophie qui enseigne à Arles (Bouches-du-Rhône). Le procédé donne le tournis. Recevoir les copies numérisées via Santorin, les télécharger en PDF, les imprimer – aux frais des professeurs –, les corriger en version papier, avant de réécrire à nouveau les mêmes remarques en ligne. L'outil permet même, par ailleurs, d'utiliser des appréciations prédéfinies. « Une insulte à la profession », selon des enseignants.

Pour Nicolas Franck, président de l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public (APPEP), le problème principal se trouve ailleurs. « On dénonce la transformation de l'examen en non-épreuve par le ministère, avance-t-il. Il y a les bons élèves qui vont venir en tourisme et les moins bons qui savent qu'ils ne doivent pas se louper. »

L'aménagement minimum des épreuves a été accordé en mai dernier par le ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Avec, en premier lieu, la possibilité de choisir la meilleure des deux notes entre celle que les élèves obtiendront au contrôle final et leur moyenne de l'année. Un « non-sens » pour de nombreux enseignants.

C'est un problème de rupture d'égalité entre élèves. Il y a ceux qui n'ont pas eu de bonnes notes en contrôle continu et qui misaient tout sur l'examen final. Mais du fait de la pandémie, avec parfois des professeurs absents durant plusieurs mois, ils n'ont pas étudié tout le programme et risquent d'échouer à l'examen final.

Les disparités existent aussi en fonction des lycées. La gestion des demi-jauges, mais aussi du présentiel et du distanciel, était confiée à la direction des lycées. Certains élèves ont poursuivi des cours en classe toute l'année quand d'autres ont été isolés durant plusieurs mois quand leurs professeurs n'ont pas été remplacés. « Comment on fait, nous, pour noter les élèves sans savoir, s'interroge une professeure. On va devoir faire à l'instinct. »

« En mai 2020, on avait demandé une adaptation des programmes à la crise sanitaire, on demandait un allègement, reprend le président de l'APPEP qui compte environ 750 enseignants de philosophie sur les 000 que compte la profession. Notamment parce qu'on avait eu des élèves de première qui avaient suivi une moitié d'année scolaire et on ne savait pas ce qu'allait être l'année 2020-2021. » L'association s'est heurtée au mutisme du ministère.

Pour cette épreuve de 4 heures, quatre sujets sont proposés cette année. Un commentaire de texte et trois dissertations, soit un choix de dissertation de plus que lors des sessions précédentes. Cela laisse une plus grande marge de manœuvre aux élèves. Le ministère de l'éducation a aussi averti : toute copie blanche vaudra un zéro et ne permettra pas de faire valoir sa moyenne de l'année. L'idée étant de forcer les élèves ayant une bonne moyenne de passer malgré tout l'épreuve finale. Le ministère a aussi précisé qu'aucune absence ne serait tolérée sauf si un certificat médical la justifie. Les résultats du bac 2021 seront rendus le 6 juillet prochain.

\* Le prénom a été changé.

